

**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 14.264.269, un actif net de D : 14.221.745 et un bénéfice de D : 808.276.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer

l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2023

**Le commissaire aux comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Said MALLEK**

**BILAN DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	7 419 883,336	4 882 303,981
Obligations et valeurs assimilées		6 800 937,506	4 569 048,901
Titres des Organismes de Placement Collectif		618 945,830	313 255,080
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		6 838 080,058	8 936 941,541
Placements monétaires	5	6 838 080,058	8 936 941,541
<b>Créances d'exploitation</b>	6	6 305,655	2 399,425
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 264 269,049</b>	<b>13 821 644,947</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	30 793,065	41 266,626
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	11 731,145	8 616,832
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>42 524,210</b>	<b>49 883,458</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	13 455 163,410	13 067 683,507
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		766 581,429	704 077,982
<b>ACTIF NET</b>		<b>14 221 744,839</b>	<b>13 771 761,489</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>14 264 269,049</b>	<b>13 821 644,947</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	357 146,367	210 551,346
Dividendes		-	38 767,475
Revenus des obligations et valeurs assimilées		357 146,367	171 783,871
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	55 108,062	36 424,687
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	543 668,104	1 010 522,867
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		955 922,533	1 257 498,900
Charges de gestion des placements	13	(150 394,355)	(202 050,242)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		805 528,178	1 055 448,658
Autres charges	14	(36 290,172)	(37 650,404)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		769 238,006	1 017 798,254
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 656,577)	(313 720,272)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		766 581,429	704 077,982
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 656,577	313 720,272
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		35 405,665	25 151,453
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 632,574	41 922,918
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		808 276,245	1 084 872,625

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2022</i>	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2021</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>808 276,245</b>	<b>1 084 872,625</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	769 238,006	1 017 798,254
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	35 405,665	25 151,453
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 632,574	41 922,918
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(358 292,895)</b>	<b>10 543 844,833</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	17 310 510,393	64 614 065,238
- Régularisation des sommes non distribuables	957 490,325	(231 717,269)
- Régularisation des sommes distribuables	507 910,228	710 607,997
<b>Rachats</b>		
- Capital	(17 648 291,277)	(53 331 578,806)
- Régularisation des sommes non distribuables	(975 345,759)	1 892 250,942
- Régularisation des sommes distribuables	(510 566,805)	(1 024 328,269)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>449 983,350</b>	<b>11628717,458</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	13 771 761,489	2 143 044,031
En fin de l'exercice	14 221 744,839	13 771 761,489
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	137 571	22 668
En fin de l'exercice	134 015	137 571
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,121</b>	<b>100,107</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,01%</b>	<b>5,89%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » initialement dénommé « FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGEMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire et l'agrément du CMF n°41-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit fonds de FCP SMART EQUILIBRE à FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGEMENT.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

FCP SMART EQUILIBRE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.



### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 7.419.883,336 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
<b>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</b>		-	<b>6 524 430,000</b>	<b>6 800 937,506</b>	<b>47,82%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		-	<b>1 750 000,000</b>	<b>1 812 639,111</b>	<b>12,75%</b>
TN0006610554	ATTIJARI LEASING SUB 2020-1 TF	1 000	60 000,000	60 471,791	0,43%
TN09ID0RGAE6	BH SUB 2021-2 TF	5 000	500 000,000	507 379,726	3,57%
TN0002102150	Tunisie Leasing et Factoring 2021-1 TF	4 000	320 000,000	337 756,581	2,37%
TNZSBU7F6WY7	Tunisie Leasing et Factoring SUB 2021 TF	1 500	120 000,000	121 675,397	0,86%
TNODT4SXV9P	BIAT SUB 2022-1 C	5 000	500 000,000	521 258,082	3,67%
TNYJL6N2AEP6	Tunisie Leasing et Factoring 2022-1 TF	2 500	250 000,000	264 097,534	1,86%
<b>Emprunt National</b>		-	<b>2 500 000,000</b>	<b>2 568 537,535</b>	<b>18,06%</b>
TNYZO6UGUZ33	Emprunt National 2021 T3 CAT B TF	5 000	500 000,000	504 339,726	3,55%
TN0008000838	Emprunt National 2021 T1 CAT B	15 000	1 500 000,000	1 553 233,973	10,92%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 T3 CAT B TF	5 000	500 000,000	510 963,836	3,59%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		-	<b>2 274 430,000</b>	<b>2 419 760,860</b>	<b>17,01%</b>
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	350	317 650,000	337 381,910	2,37%
TN0008000796	BTA 7.5% JANVIER 2028	700	639 420,000	687 701,287	4,84%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	1 200	1 171 560,000	1 242 308,053	8,74%
TN0008000366	BTA 6% 10 AVRIL 2024	150	145 800,000	152 369,610	1,07%
<b>Titres des Organismes de Pacement Collectif</b>		-	<b>574 128,020</b>	<b>618 945,830</b>	<b>4,35%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>					
TN9LYNLKMSY6	Sicav Patrimoine Obligataire	1 890	275 286,060	286 457,850	2,01%
TNT3NVORPU09	FCP BNA Capitalisation	1 780	298 841,960	332 487,980	2,34%
<b>TOTAL</b>			<b>7 098 558,020</b>	<b>7 419 883,336</b>	<b>52,17%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>					<b>52,02%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	4 703 561,960	151 127,995	27 614,026	4 882 303,981	-
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	750 000,000			750 000,000	
Bons du Trésor assimilables	1 317 359,990			1 317 359,990	
Titres OPCVM	1 503 153,846			1 503 153,846	
Emprunt national	500 000,000			500 000,000	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(130 000,000)			(130 000,000)	-
Bons du Trésor assimilables	(317 649,990)			(317 649,990)	601,510
Titres OPCVM	(1 227 867,786)			(1 227 867,786)	3 031,064
Variation des plus (ou moins) valeurs latentes			35 405,665	35 405,665	
Variations des intérêts courus		107 177,630		107 177,630	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	7 098 558,020	258 305,625	63 019,691	7 419 883,336	3 632,574

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 6.838.080,058, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	<b>Dépôts à vue</b>	-	<b>408 258,648</b>	<b>418 402,002</b>	<b>2,94%</b>
	AMEN BANK		408 258,648	418 402,002	2,94%
	<b>Pensions livrées</b>	-	<b>930 485,345</b>	<b>931 767,870</b>	<b>6,55%</b>
TNZGSIAA6XT2	Pension Livrée BIAT 7,50% au 07/01/2022 pour 30 jours		930 485,345	931 767,870	6,55%
	<b>Comptes à Terme</b>	-	<b>1 400 000,000</b>	<b>1 403 001,907</b>	<b>9,87%</b>
TNBIC10E13Y6	BTK (au taux de 10, % / durée = 90J / échéance 23/03/2023)		1 400 000,000	1 403 001,907	9,87%

Certificats de dépôt		-	3 950 017,171	3 985 550,171	28,02%
	BNA (au taux de 10,68% / durée = 120J / échéance 27/01/2023)	1 000 000	972 499,034	994 041,458	6,99%
TNCUA0EGU2A7	TSB (au taux de 8,27% / durée = 10J / échéance 06/01/2023)	1 000 000	998 166,434	999 083,218	7,03%
TNCGUTJYHJH5	Amen Bank (au taux de 7,27% / durée = 10J / échéance 06/01/2023)	1 000 000	998 387,700	999 193,850	7,03%
TNNAXZERRXZ3	BTE (au taux de 9,75% / durée = 90J / échéance 02/02/2023)	1 000 000	980 964,002	993 231,646	6,98%
<b>Bons de trésor à court terme</b>		<b>100</b>	<b>99 309,687</b>	<b>99 358,108</b>	<b>0,70%</b>
TNE6MKI9BYA2	BTC 13 semaines 01/01/2023	100	99 309,687	99 358,108	0,70%
<b>TOTAL</b>			<b>6 788 070,851</b>	<b>6 838 080,058</b>	<b>48,08%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>47,94%</b>	

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2022 un solde de D : 6.305,655 contre un solde de D : 2.399,425 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Débiteurs divers	6 305,655	2 399,425
<b>Total</b>	<b>6 305,655</b>	<b>2 399,425</b>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 30.793,065 contre D : 41.266,626 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	26 156,144	36 626,042
Rémunération du dépositaire	4 636,921	4 640,584
<b>Total</b>	<b>30 793,065</b>	<b>41 266,626</b>

#### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 11.731,145 contre D : 8.616,832 au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	4 081,810	6 966,455
Redevance du CMF	990,887	1 273,150
Créditeurs divers	6 658,448	377,227
<b>Total</b>	<b>11 731,145</b>	<b>8 616,832</b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2021

Montant	13 067 683,507
Nombre de parts	137 571
Nombre de copropriétaires	68

### Souscriptions réalisées

Montant	17 310 510,393
Nombre de parts émises	182 237
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

### Rachats effectués

Montant	(17 648 291,277)
Nombre de parts rachetées	(185 793)
Nombre de copropriétaires sortants	(16)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	35 405,665
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 632,574
Régularisation des sommes non distribuables	343,905
Résultat incorporé à la V.L	704 077,982
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(18 199,339)

### Capital au 31-12-2022

Montant	13 455 163,410
Nombre de parts	134 015
Nombre de copropriétaires	57

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 357.146,367 contre D : 210.551,346 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des obligations		
- intérêts	128 909,130	46 848,875
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts ( BTA et emprunt national)	228 237,237	124 934,996
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des titres OPCVM	-	38 767,475
<b>TOTAL</b>	<b>357 146,367</b>	<b>210 551,346</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 55.108,062 contre D : 36.424,687 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
Intérêts des dépôts à vue	10 094,413	4 726,084
Intérêts des comptes à terme	3 001,907	9 435,047
Intérêts des bons du trésor à court terme	60,526	-
Intérêts des certificats de dépôt	41 951,216	22 263,556
<b>TOTAL</b>	<b>55 108,062</b>	<b>36 424,687</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 543.668,104 contre D : 1.010.522,867 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
Intérêts des pension livrées	543 668,104	1 010 522,867
<b>TOTAL</b>	<b>543 668,104</b>	<b>1 010 522,867</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 150.394,355 contre D : 202.050,242 au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Rémunération du gestionnaire	132 548,017	179 455,090
Rémunération du dépositaire	17 846,338	22 595,152
<b>Total</b>	<b><u>150 394,355</u></b>	<b><u>202 050,242</u></b>

**Note 14 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2022 à D : 36.290,172 contre D : 37.650,404 au 31/12/2021 se détaillant comme suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
Redevance CMF	13 875,815	18 911,834
Honoraires commissaire aux comptes	6 396,723	8 153,384
Services bancaires	6 305,499	5 576,922
Commissions sur pensions livrées	8 031,494	4 817,864
Impôt et taxes	115,400	190,400
Autres	1 565,241	-
<b>Total</b>	<b><u>36 290,172</u></b>	<b><u>37 650,404</u></b>

## Note 15 : Autres informations

### 15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	7,133	9,141	0,746	4,097	3,818
Charges de gestion des placements	(1,122)	(1,469)	(0,545)	(7,712)	(8,862)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>6,011</b>	<b>7,672</b>	<b>0,201</b>	<b>(3,615)</b>	<b>(5,043)</b>
Autres charges	(0,271)	(0,274)	(0,167)	(2,031)	(0,851)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,740</b>	<b>7,398</b>	<b>0,034</b>	<b>(5,646)</b>	<b>(5,895)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,020)	(2,280)	(3,685)	(0,135)	1,507
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,720</b>	<b>5,118</b>	<b>(3,651)</b>	<b>(5,781)</b>	<b>(4,387)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,264	0,183	(0,062)	2,922	(6,562)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,027	0,305	0,606	(3,010)	21,210
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	(0,031)	(0,065)	(0,259)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,291</b>	<b>0,488</b>	<b>0,513</b>	<b>(0,153)</b>	<b>14,390</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>6,031</b>	<b>7,886</b>	<b>0,547</b>	<b>(5,799)</b>	<b>8,495</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,291</b>	<b>0,488</b>	<b>0,513</b>	<b>(0,153)</b>	<b>14,390</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	(0,039)	(6,098)	(0,261)	(4,727)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,294</b>	<b>0,448</b>	<b>(5,585)</b>	<b>(0,414)</b>	<b>9,663</b>
Valeur liquidative	106,121	100,107	94,540	103,777	109,972
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,09%	1,51%	0,55%	7,22%	8,26%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,28%	0,17%	1,90%	0,79%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,55%	5,26%	(3,68%)	(5,41%)	(4,09%)



### **15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.